



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Services de l'État**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Par arrêté préfectoral **n°2025-15/DCSE/BPE/EXP du 12 mai 2025** est prescrite, en mairies de Bouleurs, Coutevroult, Quincy-Voisins, Maisonceles-en-Brie, Sancy, Vaucourtois et Villiers-sur-Morin une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux de réduction des inondations par ruissellement sur sept communes de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie

Cette enquête publique aura lieu durant 31 jours consécutifs, du lundi 16 juin 2025 à 9h00 au mercredi 16 juillet 2025 à 16h00, en mairies de Bouleurs (24 rue de l'Église - 77580), Coutevroult (15 rue de la Brosse - 77580), Quincy-Voisins (7 avenue de la République - 77860), Maisonceles-en-Brie (3 rue de Meaux - 77580), Sancy (6 rue de la mairie - 77580), Vaucourtois (Place de la mairie - 77580) et Villiers-sur-Morin (38 rue de Paris - 77580).

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Maisonceles-en-Brie où toutes observations pourront être adressées par courrier destiné au commissaire enquêteur.

Monsieur William BRES, chef de la mission dématérialisation des procédures au secrétariat général du gouvernement, retraité, est désigné en tant que commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Salim EL CHAOUl, directeur qualité Orange, pré-retraité en qualité de suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
 - en mairies de Bouleurs, Coutevroult, Quincy-Voisins, Maisonceles-en-Brie, Sancy, Vaucourtois et Villiers-sur-Morin aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public.
- en version numérique :
 - en mairies de Maisonceles-en-Brie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public sur un poste informatique dédié,
 - sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne :
<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Travaux-de-reduction-inondations-par-ruissellement-sur-7-communes-de-la-CA-Coulommiers-Pays-de-Brie>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête en format papier, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en mairies de Bouleurs, Coutevroult, Quincy-Voisins, Maisonceles-en-Brie, Sancy, Vaucourtois et Villiers-sur-Morin aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies.
- sur le registre dématérialisé accessible :
 - en mairie de Maisonceles-en-Brie, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public sur un poste informatique dédié,
 - sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne :
<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Travaux-de-reduction-inondations-par-ruissellement-sur-7-communes-de-la-CA-Coulommiers-Pays-de-Brie>
- par courrier électronique adressé à l'adresse suivante :
reduction-inondations-pays-de-brie@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur siègera, en personne, pour recevoir le public, aux lieux, dates et horaires suivants :

- Mairie de BOULEURS :
lundi 16 juin 2025 de 09h00 à 12h00.
- Mairie de MAISONCELLES-EN-BRIE :
samedi 28 juin 2025 de 09h00 à 12h00.
- Mairie de VILLIERS-SUR-MORIN :
mercredi 16 juillet 2025 de 13h00 à 16h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute information complémentaire peut être demandée auprès du SMAGE des 2 Morin – Mme Hélène BLOT – responsable des services - par mail adressé à :
e.publique@smage2morin.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête auprès du préfet de Seine-et-Marne. L'avis d'enquête sera publié sur le site Internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Au terme de l'enquêtes publique, le préfet de Seine-et-Marne statuera par arrêté sur l'intérêt général des travaux de réduction des inondations par ruissellement sur sept communes de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Bouleurs, Coutevroult, Quincy-Voisins, Maisonceles-en-Brie, Sancy, Vaucourtois et Villiers-sur-Morin, à la Préfecture de Seine-et-Marne (DCSE – BPE – 12 rue des Saints Pères – 77 010 Melun Cedex) ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr – rubrique : Politiques publiques – Environnement et cadre de vie) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique unique.